

DELIBERATION 2019-78

LE SEPT NOVEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. MASSON M. - Mme LOPEZ M-F. - Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. TRINDADE J. procuration à Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M PETIT E. - Mme VACQUIE S. - Mme SALOMON M-L - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P. -

Madame LOPEZ M-F a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Création d'un emploi de chargé de mission Festin de Pierres

Madame le Maire propose au conseil de municipal la création d'un emploi de chargé(e) de mission « Festin de Pierres » à compter du 16 décembre 2019 contractuel à temps complet pour exercer principalement les missions suivantes :

Recherche, élaboration et suivi de partenariat et mécénat pour le festival :

- En lien avec le responsable du Pôle Culture, recherche de partenariat et mécénat avec l'établissement de conventions et suivi régulier des contreparties proposées (organisation de temps privilégiés, supports de communication spécifique, mailings d'informations...).
- Création de nouveaux outils pour animer le Club des Partenaires.
- Demande de subventions et suivi auprès d'institutions publiques.
- Mise en place d'autres types de partenariat pouvant contribuer à l'amélioration du festival.

Coordination et gestion de Festin de Pierres :

- Coordination globale de la manifestation, avec des réunions auprès de différents interlocuteurs et rédaction de comptes rendus ainsi que création de supports de planification tels des rétroplannings et de documents spécifiques pour les services travaillant dessus et les compagnies accueillies (ex : feuilles de route).
- Gestion financière de la manifestation en lien avec le service finance et le responsable du Pôle Culture.
- Analyse et recensement des besoins.
- Repérage avec les compagnies et sécurisation des lieux.
- Préparation et accueil des compagnies (loges, catering, accueil).

- Planification, administration et gestion des entreprises extérieures (restaurateurs, hôteliers, commerçants du centre-ville et prestataires...), liens avec les acteurs ainsi que coordination des volontaires.
- Mise en place de stratégies pour l'évolution et la pérennisation du festival.
- Elaboration et suivi des documents contractuels, administratifs, de communication et techniques en lien avec le régisseur du festival et d'autres services dont la communication.
- Réalisation de bilans.

Soutien ponctuel pour le Domaine du Terral et pour certaines manifestations culturelles :

- Aide ponctuelle et physique auprès du coordinateur du Domaine du Terral pour des temps forts dans l'année comme « Juin au Terral » (accueil des associations culturelles en juin au Domaine) ainsi que sur d'autres manifestations culturelles (dont des concerts au parc la Peyrière). Il peut y avoir de la manutention physique à certains moments.

Plus largement, il y aura un relais et un service continu entre le chargé de mission de Festin de Pierres et le coordinateur du Domaine du Terral.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée **d'une durée de 3 ans** en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement d'agent contractuel en l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose de fixer la rémunération par référence au grade de rédacteur territorial (catégorie B), **indice Brut 431, indice majoré 381** (correspondant au 6^{ème} échelon) et attribuer le régime indemnitaire correspondant institué par l'assemblée délibérante. Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes proportions et suivant le même rythme que le traitement des fonctionnaires.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de travail correspondant à ce recrutement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Festin de Pierres » dans les conditions indiquées par Madame Le Maire ;
- **ADOpte** les modalités de rémunération telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus au chapitre 012 du budget 2019.



Isabelle GUIRAUD

Maire de Saint Jean de Védas